



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Compagnies

Question écrite n° 1614

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur l'une des revendications constantes de la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances, à savoir la publication annuelle d'un rapport sur l'état de solvabilité des organismes d'assurances. Un tel document ne peut que contribuer à garantir la protection des assurés et la sécurité des opérations d'assurances.

Texte de la réponse

Il existe une légitime préoccupation chez les intermédiaires d'assurances quant à l'éventuelle mise en cause de leur responsabilité à l'occasion de la défaillance d'une entreprise d'assurance avec laquelle ils travaillent. Il importe toutefois de rappeler que la solvabilité des compagnies d'assurance est l'une des préoccupations principales des pouvoirs publics dans ce secteur d'activité. Des règles prudentielles strictes ont été mises en place. La surveillance de la solvabilité des compagnies est l'une des missions centrales de la commission de contrôle des assurances. Un certain nombre d'informations sont par ailleurs publiées, soit par la commission de contrôle, soit par les compagnies elles-mêmes. Ces informations apparaissent suffisantes pour apprécier la solvabilité des entreprises d'assurances. Il appartient aux intermédiaires, avec l'appui, le cas échéant, de leurs organisations professionnelles, de recueillir et d'utiliser ces informations qui sont complétées par les publications des revues spécialisées.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1614

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1480

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2011